



Dénonciation d'une saisie vente mobilière

Par **Mouma**, le **14/10/2011** à **16:37**

Bonjour,

J'avais une dette de 4100 € en principal avec une société de crédit. Par un jugement du TGI, le juge m'a proposé de payer par mensualité de 150 € (sur 24 mois). J'ai payé régulièrement à un cabinet d'huissier qui ont accepté que je continue à payer les mensualités de 150 € après la fin des 24 mois (car 150x24 ne couvrent pas la totalité de la dette). Au mois de juillet dernier, ce cabinet a subitement passé le dossier à un autre cabinet d'huissier qui ont dénoncé la saisie vente mobilière et exigent un paiement immédiat du solde, faute de quoi, ils ont fixé une date (le 21/10 à 8h du matin) pour que mes meubles soient saisis. Il se trouve que j'ai largement payé le principal puisque j'ai déjà payé 4250 € mais je reste redevable des frais de procédures et frais d'huissier (1100 €). Je leur ai fait une avance immédiate de 400 € mais rien à faire, ils me menacent de procéder à la saisie si le 20/10 au plus tard je n'ai pas soldé **INTEGRALEMENT** la dette. Je ne sais plus quoi faire surtout que j'étais de bonne foi en payant régulièrement. J'ai proposé un paiement en 2 ou 3 fois mais ils n'ont rien voulu entendre. Mon employeur pourra me faire encore un acompte de 300 € avant le 20/10, mais apparemment ça ne les calmera pas? Comment faire, alors que le principal est entièrement payé... Merci de votre aide

Par **pat76**, le **14/10/2011** à **19:01**

Bonjour

Saisissez le juge de l'exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez. Le nouveau huissier va se faire rappeler à l'ordre.

Par **Mouma**, le 14/10/2011 à 19:04

Merci pour votre réponse mais est ce que la saisine du juge d'exécution est faisable dans des délais assez courts ? car l'huissier menace de saisir vendredi prochain ?Merci

Par **pat76**, le 15/10/2011 à 12:31

Bonjour

Avant de vous saisir, le huissier doit vous envoyer 8 jours avant la saisie, un commandement à payer.

Saisissez le juge de l'exécution dès lundi.

Par **Mouma**, le 15/10/2011 à 17:47

Merci Pat Je le ferai